



FICHE TECHNIQUE

Titre	Initiation à l'escrime de duel mousquetaire (Renaissance) ou à l'art de la chevalerie (Moyen-âge).
Présentation	Les enfants par groupe de 15 maximum sont équipés (épées, boucliers, costumes) et initiés à l'art des combats de manière ludique. A la fin ils reçoivent leurs diplômes et assistent à une démonstration de combat à armes réelles. L'initiation comprend quelques explications historiques adaptées aux enfants.
Genre	Initiation à l'escrime avec des armes inoffensives.
Intervenants	2 à 4 escrimeurs en costumes.
Public	Enfants jusqu'à 12 ans.
Durée	45 minutes environ par groupe
Espace scénique	Espace plat et peu glissant permettant de faire évoluer 15 enfants. Minimum 50 m ² . Peut se faire en extérieur ou en intérieur (gymnase, salle de motricité...)
Décor	Fournis.
Son	Si besoin selon le nombre d'enfants sono incluse même sans alimentation électrique à proximité.
Lumière	Ambiante ou en intérieur et de nuits éclairages simples assurant une luminosité correcte.
Loge :	Espace décent pour se changer.
Remarque	Peut aussi être organisée pour Adultes et adolescents avec de vraies armes. Peut-être organisée en anglais.
Tarif	Variable selon nombre d'initiation, la durée de la manifestation, les frais de déplacement. Demandez un devis personnalisé.

Conditions particulières

L'organisateur s'engage à :

- Bénéficier des autorisations et assurances nécessaires pour la manifestation prévue ;
- Respecter scrupuleusement les Conditions Techniques définies au préalable.
- Déléguer une personne responsable sur le lieu de prestation comme interlocuteur de la troupe.
- Fournir un accès aisé et un parking à proximité du lieu de représentation pour le transport du matériel.
- Fournir les autorisations pour la libre circulation des intervenants et accompagnateurs déclarés, si nécessaire.
- Mettre une loge décente à disposition pour le nombre d'intervenants, pour les changements de costume et le stockage du matériel, avec un accès libre aux toilettes à proximité.
- Pour les prestations en extérieur, prévoir une alternative satisfaisant les conditions techniques, en cas de mauvais temps pour éviter l'annulation (les conditions météo pouvant compromettre la sécurité des intervenants)
- Éviter les nuisances sonores ou autres dérangements durant les spectacles.
- Si c'est prévu par le contrat fournir collations et boissons correctes en quantité suffisante pour les intervenants.
- Une place dans le programme s'il y a lieu, claire et précise, avec le nom exact et complet de la troupe et comprenant toutes les informations nécessaires au public (lieu, horaires, etc.)